

DOCUMENT DE CADRAGE de l'APPEL à INITIATIVE CRÉATIVE (AIC)

L'un des objectifs visés par la Direction Stratégique de la Transformation Pédagogique de l'UCA est de créer une dynamique d'innovation pédagogique au sein de la communauté universitaire. L'innovation pédagogique vise à contribuer à la réussite et à l'insertion professionnelle des étudiants en s'appuyant sur des approches pédagogiques et numériques innovantes. Elle implique des changements dans les pratiques d'enseignement dont le but est l'amélioration des apprentissages des étudiants.

Le Pôle IPPA (Service d'Ingénierie Pédagogique & de Production Audiovisuelle) a pour mission de faire naître, encourager et accompagner des initiatives, individuelles ou collectives, de pédagogie active et innovante portées par des enseignants ou des équipes enseignantes désireuses de permettre aux étudiants de devenir acteurs de leur formation. La **transformation des espaces d'apprentissage** est un outil important pour susciter l'expérimentation de pédagogies interactives, mettant en action les étudiants autour d'un projet ou d'une thématique, traités en mode collaboratif et en autonomie par exemple.

C'est pour cette raison que le Pôle IPPA souhaite utiliser son budget « investissement » de 106 000 Euros pour mettre à disposition des enseignants désireux d'enseigner autrement, mais ne trouvant pas d'espaces équipés pour cela, des salles de créativité / salles de formation meublées et équipées numériquement (« *Learning Labs* ») qui seraient localisées dans vos composantes, donc à proximité de vos équipes enseignantes. **Une ou plusieurs initiatives seront ainsi sélectionnées et accompagnées dans leur réalisation.**

Chaque porteur de projet devra être en mesure de fournir les éléments nécessaires, estimation, devis de l'équipement demandé et pour ce faire, ce volet doit être réalisé en collaboration avec un-e référent-e achat de sa composante (afin de se baser sur des tarifs propres aux marchés publics). **Le Pôle IPPA prendra uniquement en charge les demandes du matériel (mobilier)** et pour toute autre demande, veuillez-vous rapprocher de votre composante qui fera remonter les besoins :

- Pour l'équipement informatique : solliciter la DOSI (Direction Opérationnelle des Systèmes d'Information)
- Pour la logistique : solliciter la DPIE (Direction du Patrimoine Immobilier et de l'Énergie)

Lors du dépôt de votre dossier, il devra figurer l'ensemble d'éléments, ceci permettra d'avoir une visibilité sur la cohérence et faisabilité de votre projet.

- **Validation du Directeur/Doyen de la composante,**
- **Devis correspondants et**
- **Tout autre élément que vous considérerez nécessaire**

OBJECTIFS DE L'APPEL à INITIATIVE CRÉATIVE

- Répondre aux réels besoins des équipes pédagogiques
 - En termes de lieu d'apprentissage et d'enseignement idéal dans le but de transformer ses pratiques pédagogiques et d'améliorer la qualité des apprentissages
 - En termes d'aménagement fonctionnel d'une salle de classe
 - En termes d'adaptation à une diversité de situations pédagogiques et d'apprentissage
 - En facilitant les interactions en situation de formation
- Faire émerger des projets créatifs et originaux

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Adéquation entre les aménagements proposés et les activités pédagogiques envisagées par les équipes projet dans le cadre de l'Appel à Initiative Créative (AIC)
- Conception ou disposition d'un cadre spatial qui favorise l'apprentissage, les rencontres, les échanges et l'innovation
- Proposition d'équipements et mobiliers pensés pour soutenir les pratiques pédagogiques actives.
- Originalité (emprunte personnelle de l'équipe porteuse du projet) et créativité (approche « Design thinking » centrée sur l'utilisateur qui est au cœur de l'innovation)

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Engagement de la composante à la réalisation des éventuels travaux pour la mise en conformité des locaux identifiés
- Projet collectif encouragé mais initiative individuelle acceptée
- Identification d'une salle précise et accord du directeur de la composante pour la transformation de cette salle
- Réalisme financier du projet (qui ne dépasse pas le budget alloué à l'AIC)
- Engagement de la composante à la réalisation des éventuels travaux pour la mise en conformité des locaux identifiés

CALENDRIER

Mardi 14/11/2023	Ouverture de l'appel à initiative créative (AIC).
1^{ère} phase (3 mois) : mardi 14/11/2023 au mardi 13/02/2024	Dépôt des dossiers d'intention.
2^{ème} phase (3 mois) : mardi 13/02/2024 au mardi 12/03/2024	Visite des lieux, validation du choix du matériel. <u>Cette phase ne représente pas un accord de financement, mais un accompagnement par le Pôle IPPA à la définition du projet pour une sélection finale (le 19/3/24).</u>
3^{ème} phase (1 semaine) : du mardi 12/03 au mardi 19/03/2024	Étude des dossiers déposés par le comité de sélection du Pôle IPPA
Mardi 19/03/2024	Présentation de chaque dossier par son porteur de projet devant le comité de sélection.
Mercredi 20/03/2024	Communication des résultats aux équipes pédagogiques
4^{ème} phase : du 20/03/2024 à fin juillet.	Début des projets, achats et réalisations et accompagnement par le Pôle IPPA, la DOSI et la DPIE.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

"Repenser les espaces physiques d'apprentissage - Orientations stratégiques et pédagogiques" - GT U. Laval Espaces physiques d'apprentissage
https://www.enseigner.ulaval.ca/system/files/espaces_physiques-orientations_strategiques_0.pdf
Jeannin Laurent (2017). La mobilité, clé de nouvelles pratiques ? Les Cahiers du CERFEE 2017/43. > cf. § « Réalités économiques » et « Une question de coût »
<https://journals.openedition.org/edso/1950>
Lippman Peter C. (2010). L'environnement physique peut-il avoir un impact sur l'environnement pédagogique ? CELE Echanges 2010/13
<http://www.oecd.org/fr/education/innovation-education/centrepourdesenvironnementspedagogiquesefficacescele/46444102.pdf>